

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté modificatif du 10 décembre 2024 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de GARD LOZERE

NOR : JUSF2434964A

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la Jeunesse de GARD LOZERE

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de GARD LOZERE

Vu le mail de la CGT en date du 2 décembre 2024 nous informant de la modification des représentants du CSA territorial pour leur organisation syndicale

ARRETE :

Article 1er

Sont élus représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de GARD LOZERE les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

Titulaires :

Madame Priscilla BERRAUD (UEMO Via Domitia),
Madame Marion DUPRE (UEMO Cévennes Camargue),
Monsieur Sébastien GUILLE (UEMO Cévennes Camargue),
Monsieur Christophe CLEMENT (UEMO Les Arènes),

Monsieur EL OUADNI Nawfal (UEHC)
Monsieur CHAUVIN Yoann (UEMO Via Domitia)

Suppléants :

Madame Faustine COUTURIER (UEMO Les arènes)
Monsieur Alan BRUNEAU (UEMO Cévennes Camargue)
Madame Sylvie PEYREBRUNE (UEMO Alès),
Madame Coralie PIHA (UEMO Alès)
Madame Laetitia CANTALOUBE (UEMO Les arènes)
Madame Sophia BOUHMAMA (UEMO Cévennes Camargue),

Article 2

L'arrêté du 4 avril 2024 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Gard Lozère est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de GARD LOZERE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 décembre 2024

Le directeur territorial de la PJJ GARD LOZERE



Gilbert REGES